MESSAGES GLOBAUX ET RECOMMANDATIONS DU WWF

WG2020-4 • Mai 2022

Propositions du WWF pour :

- **le cadre mondial pour la biodiversité après 2020** (en tenant compte des résultats du GTCNL2020-3)
- **Réunion du groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le cadre mondial pour la biodiversité après 2020 (GT2020-4) à Nairobi**

Le cadre mondial pour la biodiversité (CMB) après 2020 offre une occasion unique d'élaborer et de mettre en œuvre avec succès un plan mondial pour inverser la perte de biodiversité et construire un monde favorable à la nature d'ici 2030.

Alors que la perte de biodiversité se poursuit sans relâche et que la conclusion des négociations a été reportée à plusieurs reprises, nous avons d'urgence besoin d'un CMB à la hauteur de notre crise de la biodiversité, à adopter dès que possible. Cela est également essentiel pour l'action climatique, la réalisation des objectifs de développement durable et l'avenir de la vie sur notre planète. Cependant, des progrès limités ont été réalisés lors du GT2020-3 (à Genève, du 14 au 29 mars 2022) et beaucoup reste à faire. Les positions des parties restent divergentes sur de nombreuses questions essentielles au succès du CMB. Lors du GT2020-4, le WWF appelle les parties à redoubler d'ambition et à travailler de manière productive et constructive vers une nouvelle entente pour la nature et les humains.

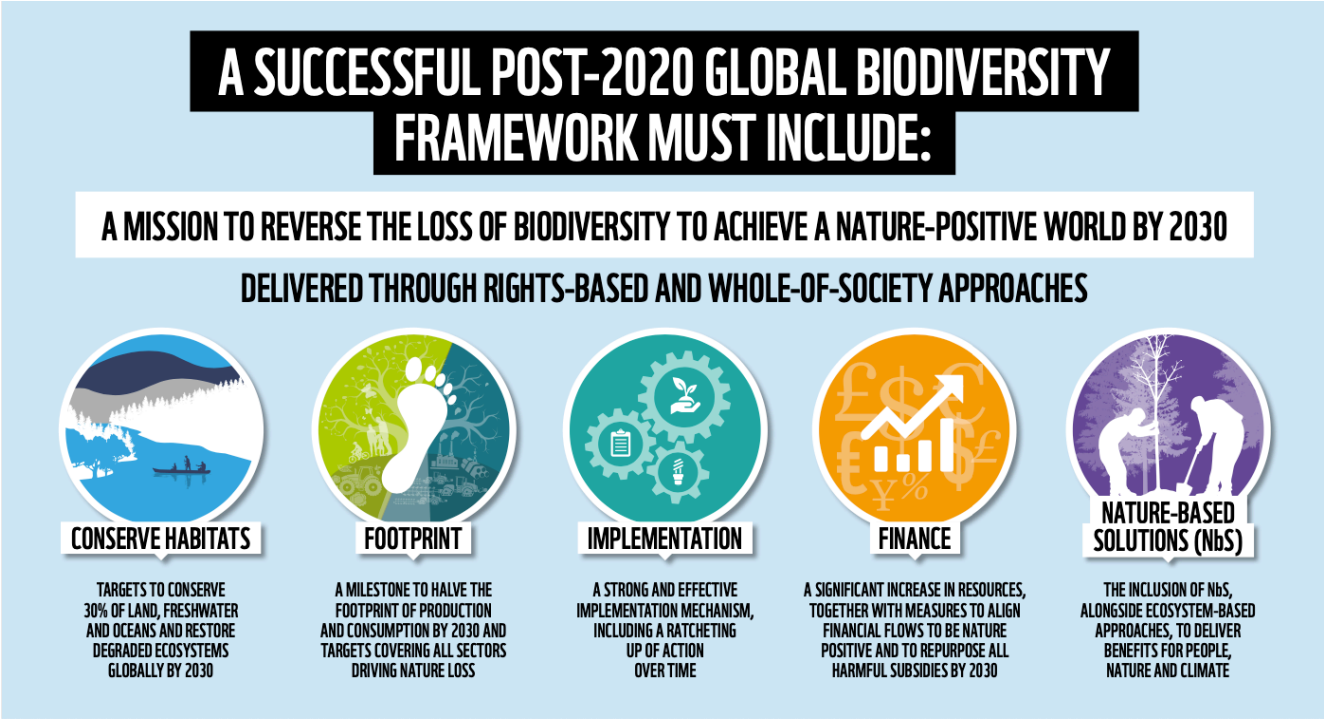

Le premier projet du CMB **est très en deçà des promesses faites par les gouvernements** dans le cadre d'engagements internationaux majeurs qui englobent explicitement la négociation du CMB. Cela comprend la réduction de moitié de l'empreinte de la production et de la consommation d'ici 2030 (résolution 116 de l'Union mondiale pour la nature ou UICN) et l'engagement d'éliminer ou de réaffecter les subventions et autres incitations nocives pour la nature, la biodiversité et le climat (Leaders Pledge for Nature). Le fossé entre les engagements politiques existants et les négociations de la Convention sur la diversité biologique (CDB) doit être comblé en renforçant le CMB, en particulier dans les domaines incontournables décrits ci-dessus.

I. Le CMB doit définir le niveau d'ambition, les résultats spécifiques et les actions transformationnelles nécessaires pour parvenir à un monde favorable à la nature d'ici 2030

Cela comprend :

1. Un **énoncé de mission** avec un **objectif mondial clair ou une mission mondiale claire pour la nature**, similaire à celui que nous avons pour le climat. Cet objectif engagerait les gouvernements à inverser la tendance à la perte de biodiversité et à être **favorables à la nature d'ici 2030**, afin qu'il y ait plus de nature en 2030 qu'en 2020.

2. Une approche globale et transformatrice pour **lutter contre les facteurs de perte de biodiversité et de production et consommation non durables.** Cela nécessite de :
   a) *Définir un objectif 2030 de* **réduire de moitié l'empreinte mondiale de la production et de la consommation** (objectif B) ;
   b) *Identifier et transformer les secteurs productifs clés, à savoir :*
      - veiller à ce que **toutes** les zones agricoles, halieutiques, aquacoles et forestières soient gérées de manière durable d'ici 2030 (cible 10) ;
      - t**ransformer les systèmes alimentaires et l'agriculture** (cible 10), en assurant l'adoption de principes agroécologiques et d'approches écosystémiques (cible 10) et d'une alimentation durable et saine (cible 16) et la restauration et la valorisation de sols sains et fertiles et la pollinisation (cible 11) ;
      - lutter contre les **pêches** non durables en veillant à **prévenir la surexploitation des espèces sauvages indigènes** et à **réduire l'impact sur les espèces non ciblées** (cible 5) ;
      - s'assurer que **les impacts inévitables des infrastructures sur la biodiversité sont réduits** (cible 1) et que **les infrastructures naturelles et basées sur la nature sont prioritaires** (cible 12) ;
   c) *Aborder le rôle du secteur privé*
      - Renforcer substantiellement l'**intégration**, y compris par une **transition juste et positive pour la nature des secteurs productifs**, afin de parvenir à une **économie circulaire** (cible 15), en s'assurant que **les décisions, les flux financiers publics et privés, les achats et les investissements contribuent à un monde positif pour la nature** (cible 14) et en élaborant et en mettant en œuvre des **plans d'action sectoriels spécifiques** (nouvel objectif 14bis) ;
      - S'assurer que **les entreprises évitent les impacts négatifs, réduisent de moitié leur empreinte sur la biodiversité et deviennent positives pour la nature d'ici 2030.** Cela comprend la réalisation immédiate de **chaînes d'approvisionnement sans déforestation et sans conversion** (cible 15) ;

d) *Lutter contre la consommation et la pollution*
   - En veillant à ce que la **consommation mondiale nette de tous les matériaux soit réduite d'au moins 50 %** (cible 16), que tous les objectifs mondiaux de consommation et de production soient atteints de **manière juste et équitable** (objectif B et cible 16), que la **pollution plastique** soit éliminée et que des objectifs ambitieux soient adoptés concernant les **pesticides** et les **nutriments** perdus dans l'environnement (cible 7).

En veillant à une intégration forte et cohérente d'une **approche fondée sur les droits de l'Homme** et une opérationnalisation d'une approche de l'ensemble de la société au sein du CMB, en :

a) incluant, dans l'objectif B, la réalisation des **droits de l'Homme**, y compris le **droit à un environnement propre, sain et durable** ;
b) garantissant le respect des **droits des peuples autochtones et des communautés locales** sur la terre, l'eau et les territoires ainsi que leur **droit au consentement libre, préalable et éclairé** (cibles 1, 2 et 3) et la préservation de leur **utilisation coutumière durable** (cibles 5 et 9) ;
c) assurant la **participation** pleine, équitable et efficace et en tenant compte du genre **à la prise de décision et à l'accès à la justice** concernant la biodiversité des peuples autochtones et des détenteurs de droits (cible 21) ;
d) garantissant aux **femmes et aux filles** un accès équitable à la biodiversité et aux avantages de celle-ci, ainsi que leur participation informée et effective à tous les niveaux (nouvel objectif 22) ;
e) mettant en place ou en renforçant des **processus multipartites et multisectoriels** représentatifs et inclusifs sur la biodiversité (nouvel objectif 14bis et/ou partie I).

L'inclusion, avec des détails adéquats, d'un mécanisme de mise en œuvre solide. Pour éviter que les objectifs d'Aichi ne soient pas atteints, il est essentiel qu'un mécanisme de mise en œuvre solide soit pleinement intégré dans le cadre. Par conséquent, le projet de texte sur la responsabilité et la transparence (section J) doit être considérablement renforcé, afin de garantir l'inclusion d'un mécanisme de mise en œuvre efficace permettant une accélération des actions dans le temps.

Une stratégie globale de mobilisation des financements et des ressources pour générer des ressources financières adéquates **nouvelles, supplémentaires, efficaces, opportunes et facilement accessibles** pour la mise en œuvre, y compris :

a) **Une augmentation substantielle des ressources provenant de toutes les sources** (y compris une augmentation du financement international de la biodiversité, par exemple par le biais de l'aide publique au développement (APD), et du financement national de la biodiversité, ainsi que du financement public et privé) ;
b) Des engagements de **réaffectation des incitations dommageables** ;
c) Des actions visant à **améliorer l'efficacité de l'utilisation**, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de **plans nationaux de financement de la biodiversité** ;
d) Une augmentation des ressources financières internationales **pour les peuples autochtones et les communautés locales**.

Renforcer la pertinence du cadre pour répondre aux enjeux sociétaux, en incluant :

a) l'engagement à intensifier la mise en œuvre de l'**approche Une santé** et à entreprendre des actions pour **répondre aux facteurs naturels et aux risques d'épidémies et de pandémies**

(qui sont également des facteurs importants de perte de biodiversité), idéalement dans une nouvelle cible ;

b) des **solutions fondées sur la nature** (SfN) équitables et fondées sur les droits parallèlement aux approches d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) (cibles 8 et 11). En outre, les SFN sont un outil important pour relever les défis sociétaux, et la CDB, en tant qu'accord-cadre sur la diversité biologique, pourrait établir les principes liés à la biodiversité et les garanties sociales et environnementales dans lesquels les SFN peuvent opérer, garantissant que les SFN contribuent à la réalisation des objectifs de la CDB, tout en respectant les droits de l'Homme et les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Cela renforcera non seulement l'application des SFN et débloquera potentiellement d'importantes ressources financières pour le programme pour la nature, mais renforcera aussi les liens entre la CDB et les autres conventions de Rio et clarifiera la complémentarité entre les SFN et les AFE.

Des **résultats et des actions plus ambitieux en matière de conservation des espèces et des zones**, en :

a) définissant la bonne ambition pour la conservation par zone et la conservation des espèces (objectif A), à savoir :
   - **d'ici 2030, accroître l'intégrité, la superficie et la connectivité des écosystèmes naturels ;**
   - **arrêter immédiatement l'extinction par l'Homme des espèces menacées connues ;**

b) définissant un **objectif chiffré** pour les **zones d'écosystèmes naturels et semi-naturels en cours de restauration effective** (cible 2) avec l'ambition d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 et de vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050. Cela nécessitera de :
   - accroître l'ambition au-delà des engagements déjà pris dans plusieurs enceintes internationales ;
   - adopter les **bonnes mesures métriques** pour assurer une **mise en œuvre rapide dans tous les écosystèmes** (terres, rivières et autres eaux intérieures, côtières et marines) ;
   - reconnaître le rôle des pratiques **locales et féminines** dans la restauration ;

c) **adopter un objectif global de conservation de 30 % de la terre** (objectif 3) tout en veillant à ce que :
   - **les droits des peuples autochtones et des communautés locales** sur leurs terres et territoires et leur droit au consentement préalable, libre et éclairé, y compris à refuser leur consentement, sont pleinement respectés et maintenus ;
   - toutes les zones protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) soient **gérées efficacement et régies équitablement** ;
   - Cet objectif comprend les zones terrestres, **les eaux intérieures et** les zones marines et côtières ;

d) inclure des **actions de conservation des espèces** globales et ambitieuses, à savoir :
   - un objectif visant à **éviter ou à réduire les conflits entre l'Homme et la faune sauvage d'au moins 50 %** (objectif 4) ;
   - un engagement à **prendre des mesures urgentes pour répondre à la fois à la demande et à l'offre de produits sauvages illicites** (cible 5).

Pour des **propositions de texte spécifiques**, veuillez consulter les autres documents de ce dossier :

Tableau 1 : Messages clés du WWF et propositions de texte pour la mission, les objectifs et les cibles
Tableau 2 : Messages clés du WWF et propositions de texte pour les sections A-D et H-K (non négociés lors du GT 2020-3)

Remarque : Les messages clés du WWF et les propositions de texte pour la section B.bis et pour le projet de décision de la COP15 seront partagés séparément.

II. Le processus lors du GT2020-4 doit permettre aux parties de faire converger les éléments clés d'un CMB ambitieux et transformateur

Cela nécessiterait :

1. **En amont du GT2020-4 / en général**
   a) **d'intensifier les efforts de convergence sur les questions difficiles**, y compris la mobilisation des financements et des ressources, et l'accès et le partage des bénéfices/séquences d'informations numériques, en amont et pendant le GT2020-4 ;
   b) que toutes les parties accordent aux négociations du CMB la **priorité politique la plus élevée**.

2. **Lors du GT2020-4**
   a) **des délégations mandatées et prêtes à négocier** et à trouver un terrain d'entente ;
   b) **un processus de négociation efficace** avec :
      - un recours à des **petits groupes représentatifs des parties** (par ex. Amis des co-responsables/présidents) pour préparer le texte pour des discussions efficaces du Groupe de contact ;
      - une focalisation de toutes les parties et des observateurs sur la négociation des **questions stratégiques**.
   c) **De prioriser** le temps restant pour négocier les éléments du cadre indispensables à son ambition et à sa mise en œuvre immédiate. Compte tenu du temps limité des négociations, le **WWF suggère que certaines sections du projet de CMB, malgré leur valeur ajoutée potentielle, puissent être dépriorisées lors de ce cycle de négociations.** La négociation de ces parties, même si elles s'avèrent non litigieuses, demandera un temps important que nous n'avons pas à ce stade.

      Ces sections comprennent :

      Section A. Contexte, à l'exception de la référence à la vision 2050.

      Section B.bis sur les principes et méthodes de mise en œuvre. Certains principes de cette section recoupent partiellement les principes du texte de la Convention. Elle contient également de nombreux éléments déjà inclus dans les objectifs et cibles. Le WWF craint qu'un temps considérable ne soit nécessaire pour négocier cette section et propose qu'elle ne soit pas priorisée pour les négociations du GT2020-4.

Section D. Théorie du changement. Cette section a été utile pour assurer la convergence entre les parties sur la vision d'un CMB transformateur. Cependant, sa suppression ne compromettra pas l'ambition ou la mise en œuvre du CMB. En particulier, le WWF suggère de supprimer la figure 1 car la négocier serait complexe et pourrait nécessiter beaucoup de temps.

Section I. Conditions favorables : Il pourrait être aussi envisagé de supprimer cette section si ses composants critiques sont intégrés dans des cibles pertinentes.

d) Il convient de consacrer suffisamment de temps de négociation lors du GT2020-4 pour définir et convenir des éléments critiques du cadre qui concernent **la mise en œuvre : planification, suivi, reporting, revue et validation**.

e) **Choix d'un langage pour la mission, les objectifs et les cibles qui est concis, facile à communiquer et compréhensible par les parties prenantes concernées.**
Pour ce faire, les parties doivent être stratégiques, se concentrer sur les éléments de transformation et, malgré les difficultés liées à un processus de négociation multilatérale, veiller à ce que le texte convenu soit clair et favorise une action collective des parties prenantes concernées.

f) S'assurer que le **processus de négociation reste ouvert, transparent et pleinement inclusif** ; permettre aux observateurs d'assister aux réunions du GT2020-4 avec **des délégations de taille adéquate**, de dialoguer avec les parties **et de faire des déclarations**.

Pour en savoir plus

Docteur Lin LI
Directrice, Politique mondiale et mobilisation
linli@wwfint.org

Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible™ panda.org

WWF® et ©1986 le symbole du panda sont la propriété de WWF. Tous droits réservés.
WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Suisse. Tél. +41 22 364 9111
CH-550.0.128.920-7.